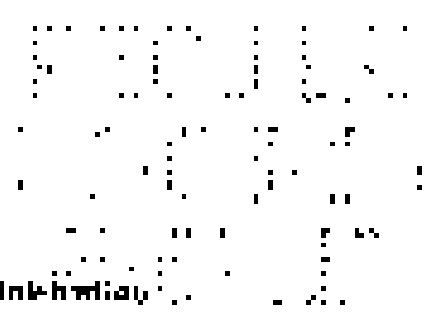


ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART ET DE DESIGN  
DE CÔTE D'IVOIRE  
MONTPELLIER



Conseil d'Administration  
Séance du 25 mai 2016

**Objet :** Mutations professionnelles :  
aide à l'INSERTION PROFESSIONNELLE des étudiants et diplômés  
de l'École Supérieure d'Art et de Design ESCADOM Montpellier

Demande de subvention 2016 du Conseil Régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Service « Vie Étudiante et Habitat » de Montpellier

Délibération n° 17 PRG 16 de l'Assemblée Générale

Une deux mille euros, le 25 mai 2016

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Monsieur le Président en date du 24 mai 2016 :

**III**

- 1) Objet de l'Assemblée Générale précédente :
- la loi n° 2013 du 28 juillet 2013 relative au contrat de professionnalisation, en tant que point de départ de nouvelles mesures de la loi n° 2014 de l'Orientation;
- la délibération n° 2016-15 de l'Assemblée Générale relative à la subvention pour la formation des étudiants professionnels;

La Présidente,

**EXPOSE**

La application de l'accord avec les réseaux du design et les partenariats par nos différents partenaires (entreprises, les institutions, nos associations, les organismes avec des professionnels dans le cadre de l'acte de professionnalisation, la qualité de l'offre de formation de nos diplômés et le meilleur moyen de qualification de la professionnalisation à l'école.

Le partenariat avec le milieu professionnel est réalisée par l'offre de formation au sein de l'école, qui offre aux étudiants la possibilité d'acquiescence professionnelle au sein de la formation du design. Le service de l'insertion professionnelle, créé en 2012, est une spécialité au sein de cette école. Le service et l'usage spécifique de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés et diplômés.

En ce qui concerne la production, les axes à travailler les différents thèmes abordés au sein des ateliers de travail ont permis de faire connaître à un grand nombre de personnes les réalisations effectuées dans le développement de leur projet artistique.

Concernant l'année à venir, il est prévu de poursuivre le développement des ateliers de travail, de même que de continuer à développer les différents thèmes abordés au sein des ateliers de travail, sous forme de modules préétablis devant servir de base à la mise en œuvre de projets artistiques. Il est prévu de faire participer à ces ateliers de travail des personnes ayant des connaissances artistiques et techniques dans les domaines suivants : la sculpture, la peinture, la photographie, la musique, la danse, le théâtre, le cinéma, la radio, la télévision, la presse écrite et électronique, etc.

Pour l'année 1977, le BILAN souligne l'importance de continuer à développer les ateliers de travail et surtout un important effort de différenciation des actions d'information sur le statut juridique et celui de désignation, ainsi que sur la manière de créer et de gérer l'œuvre, en leur apprenant à faire un dossier artistique (programme d'intention, images...) et en leur proposant des axes de travail de leur propre initiative.

Le total des dépenses est de 1 877 euros (un mille huit cent soixante-dix-sept euros) et le total des recettes est de 1 877 euros (un mille huit cent soixante-dix-sept euros) selon le détail ci-dessous :

Dépenses	RECETTES		
	Montant	Nature	Montant
<u>Montant des dépenses</u>			
• Location des locaux de la rue de la Harpe, Paris 5 <sup>e</sup> arr.	90	• Subvention	900
• Frais de fonctionnement des ateliers de travail	250	• Autres recettes	400
• Frais de déplacement et de logement des artistes et de leur famille	350		
• Frais de fonctionnement des ateliers de travail	200		
• Location des locaux de la rue de la Harpe, Paris 5 <sup>e</sup> arr.	187		
<u>Total des dépenses :</u>	<u>1 877</u>	<u>Total des recettes :</u>	<u>1 877</u>